

Modalités de Subvention

le 1er Juin 2025

Chers Collègues,

Le JSPS Strasbourg Office propose une subvention aux membres **actifs** de l'Association des anciens boursiers francophones de la JSPS à jour de la cotisation de l'année en cours. Cette aide est offerte pour soutenir ceux qui souhaitent animer et dynamiser leurs activités d'échanges académiques et scientifiques avec le Japon. Lors d'un colloque franco-japonais, le bureau de la JSPS Strasbourg peut prendre en charge une pause-café. Le colloque doit être accessible à toutes les personnes intéressées. Le but de cette subvention est de promouvoir les échanges scientifiques entre Européens et Japonais dans une ambiance conviviale.

Cette subvention est destinée à des colloques scientifiques de taille modeste et en voie de structuration. Des symposiums dont la structure d'organisation est bien établie sont donc exclus.

Le JSPS Strasbourg Office peut prendre en charge une pause-café, calculée sur la base de 7.5 € par personne, avec un plafond de 300 € quel que soit le nombre de participants.

Avant le colloque

Pour bénéficier de cette subvention, il faut faire une demande à l'avance au bureau de la JSPS Strasbourg avec les documents ci-dessous:

1. Fiche précisant les informations générales sur le colloque, meeting ou mini-symposium,
2. Liste provisoire des participants principaux européens et japonais,
3. Coordonnées d'une personne s'occupant de la logistique que le bureau de la JSPS Strasbourg peut contacter pour procéder au règlement de la subvention,
4. Un devis ou une liste de prix indiquant les prix de référence.

Après avoir examiné les dossiers, le JSPS Strasbourg Office communique la décision au demandeur.

Pendant le colloque

Il est demandé de faire une présentation de la JSPS aux participants. Pour cela, le bureau de la JSPS Strasbourg peut faire parvenir des documents ou un support PowerPoint selon la demande.

Après le colloque

Lorsque la manifestation est terminée, il faut envoyer au bureau de la JSPS Strasbourg un reçu ou une facture pour le remboursement ou un paiement de pause-café, avec un compte-rendu sur le colloque en précisant le résultat et la liste de participants et deux ou trois photos illustrant le colloque. Ce compte-rendu peut être présenté par la suite sur le site Web du bureau de la JSPS Strasbourg ainsi que sur celui de l'association des anciens boursiers francophones de la JSPS.

S'il y a des questions, adressez-vous au bureau de la JSPS Strasbourg: jsps@unistra.fr

Demande de Subvention pour une Pause-Café

Monsieur le Directeur du bureau de la JSPS Strasbourg

Je soussigné(e), _____ voudrais vous solliciter en tant que membre actif de l'Association des anciens boursiers francophones de la JSPS, pour une subvention d'une pause-café.

Il est entendu que cette demande n'est effective qu'après la décision prise par votre bureau.

Nom de la manifestation scientifique: _____

Date de la manifestation: du ____ / ____ / ____ au ____ / ____ / ____

Lieu de la manifestation : _____

Nom de l'organisateur principal: _____

Présentation succincte de la manifestation (3 lignes au maximum):

Nom de demandeur: _____

(doit être membre actif de l'Association, fournir le reçu de cotisation)

Établissement d'affiliation: _____

Nombre estimé de participants: _____

Nom de la personne que le bureau de la JSPS Strasbourg peut contacter concernant la logistique et le paiement: _____

à _____ , le _____

Signature: _____

Pièces jointes :

- Liste provisoire des participants principaux (européens et japonais) avec nom, établissements d'affiliation.
- Description du colloque ou programme provisoire.
- Reçu de cotisation de l'année en cours au nom du membre actif
- Un devis ou une liste de prix indiquant les prix de référence